

BILAN ANNUEL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES BILAN 2024



Déposé au Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel

Mars 2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES.....	1
2.	FAITS SAILLANTS 2024.....	2
3.	MISE EN CONTEXTE.....	4
4.	BILAN DE L'ANNÉE 2024 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	5
4.1	Quantités totales collectées	5
4.2	Écocentre	8
5.	PROJETS ET ACTIVITÉS À VENIR EN 2025	11
5.1	Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation	11
5.2	Généralisation de la collecte des matières organiques dans les ICI et multilogements	11
5.3	Modification du règlement 359-22 MR	11
5.4	Introduction de la tarification à l'écocentre	11
5.5	Réaménagement de l'écocentre régional	12
5.6	Développement d'une brigade verte.....	12
6.	CONCLUSION.....	13

Liste des tableaux et des figures

Tableau 1-1	Évolution sociodémographique.....	1
Tableau 4-1	Quantités totales collectées (t)	5
Figure 4-1	Évolution des quantités de 2016 à 2024.....	6
Figure 4-2	Évolution des quantités de 2016 à 2024.....	6
Figure 4-3	Composition des matières collectées en 2024.....	7
Tableau 4-2	Quantités de matières déposées à l'écocentre (tonne) en 2024	9
Figure 4-4	Composition des matières collectées à l'écocentre en 2024	10

LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
CRD	Construction, rénovation et démolition
Hab.	Habitant
ICI	Industries, commerces et institutions
Kg	Kilogramme
Métaux	Métaux usagés déposés à l'écocentre
MO	Matières organiques composées de résidus alimentaires et de résidus de jardin
MR	Matières recyclables composées de carton, papier, plastique, verre et métal
OM	Ordures ménagères : contenu des bacs et des conteneurs à déchets ainsi que les encombrants
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PE	Produits électroniques
RDD	Résidus domestiques dangereux
T	Tonne métrique : 1 000 kg
U.O.	Unité d'occupation résidentielle ou commerciale



1. DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

En 2024, les municipalités desservies par la collecte des matières résiduelles de la MRC de Pierre-De Saurel comptaient une population de 53 531 habitants, démontrant une croissance d'environ 1,11 % en comparaison avec 2023.

Au total, ce sont 28 409 unités d'occupation réparties à travers le territoire composé des 12 municipalités qui sont desservies par la collecte des matières résiduelles de la MRC.

Tableau 1-1 | Évolution sociodémographique

	2022	2023	2024	VARIATION 2024-2023
Unités d'occupation desservies	27 902	28 257	28 409	0,54 %
Population desservie	53 282	52 938	53 531	1,11 %

2. FAITS SAILLANTS 2024

Augmentation de 1,4 % des matières éliminées

La quantité de déchets éliminés a légèrement augmenté de 1,4 % à l'échelle de la MRC de Pierre-De Saurel, entre 2023 et 2024, passant de 278 kg/habitant à 279 kg/habitant (le secteur résidentiel). Cette augmentation s'explique par le fait que la majorité des multilogements n'utilise pas de bac à composte et le tri des matières n'est pas adéquat. Cette légère augmentation peut s'expliquer aussi par les grandes quantités de déchets collectées lors de la tempête Debby. La MRC poursuivra ses campagnes soutenues d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires et des locataires des multilogements.

Augmentation de 6 % des dépôts de résidus de construction, rénovation et de démolition

Les dépôts de rebuts par les citoyens en provenance du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) est en hausse de 6 % par rapport à l'année 2023. Cette hausse peut s'expliquer par la sensibilisation des citoyens sur les services qu'offre l'écocentre régional quant à la valorisation de leurs résidus de CRD.

Une autre explication découle du fait que nous constatons une progression significative de l'achalandage pour notre écocentre, ce qui a permis de détourner certaines matières de l'enfouissement.

Augmentation de 1,6 % de la collecte des matières organiques

En 2024, la collecte des matières organiques a augmenté de 1,6 % par rapport à l'année 2023. Cette situation peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- La sensibilisation opérée auprès des résidents de l'Office d'habitation de Pierre-De Saurel et de certains locataires de multilogements sur le bon tri des matières résiduelles;
- La campagne permanente de sensibilisation et de communication sur la GMR diffusée sur les réseaux sociaux et sur le terrain par l'inspectrice à la gestion des matières résiduelles.

Baisse de 4,3 % de la collecte des matières recyclables

La quantité de matières recyclables collectée a diminué de 4,3 % par rapport à 2023. Cette diminution peut s'expliquer par la contamination des matières récupérées par la présence de matières non acceptées dans le bac de récupération. L'évolution des habitudes de consommation et des produits d'emballage peut aussi expliquer cette diminution des quantités collectées; des efforts d'information et de sensibilisation doivent se poursuivre pour s'assurer de recycler toutes les matières acceptées.

Augmentation de 10,7 % des visites à l'écocentre

En 2024, le nombre de visites à l'écocentre a augmenté par rapport à celui de 2023. En effet, on dénombre 34 516 visites de citoyens à l'écocentre en 2024, contre 30 807 visites en 2023, ce qui constitue une augmentation de 10,7 %. Cette augmentation s'explique par la popularité des services de l'écocentre auprès des citoyens de la MRC ainsi que la possibilité de se départir de façon simple et efficace d'une multitude de matières résiduelles qui ne peuvent être déposées dans les collectes habituelles.



3. MISE EN CONTEXTE

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 de la MRC de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 5 juillet 2023, conformément aux exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

La mise en œuvre du PGMR contribue aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Cette politique s'inscrit dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte. En effet, les millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec recèlent un potentiel indéniable à exploiter, tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie. Elle vise à créer une société sans gaspillage grâce à une saine gestion des matières résiduelles. Son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

Par le biais de son PGMR, la MRC de Pierre-De Saurel vise à atteindre les objectifs suivants d'ici 2030 :

- Atteindre la cible gouvernementale d'élimination des matières résiduelles, soit moins de 525 kg/habitant/an d'ici 2029;
- Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal d'ici 2029;
- Améliorer la gestion des matières organiques en les détournant de l'enfouissement afin d'atteindre 80 % de recyclage des matières organiques putrescibles (incluant résidus alimentaires et verts, ainsi que les boues municipales et de fosses septiques) d'ici 2029;
- Recycler et valoriser 75 % des résidus de CRD d'ici 2028.

Ce bilan annuel documente les indicateurs de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC et présente les actions réalisées afin de contribuer à atteindre les objectifs du PGMR.

4. BILAN DE L'ANNÉE 2024 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 Quantités totales collectées

Le tableau 4-1 illustre les quantités totales collectées de 2016 à 2024 en bordure de rue et à l'écocentre.

Tableau 4-1 | Quantités totales collectées (t)

ANNÉE	OM	MR	MO	CRD	TOTAL
2016	18 598	4 834	1 366	2 169	26 967
2017	14 821	4 872	5 944	2 702	28 339
2018	13 622	5 079	6 031	2 365	27 097
2019	13 947	4 900	7 061	2 920	28 827
2020	14 683	4 996	7 327	3 192	30 198
2021	14 892	4 993	7 210	2 511	29 606
2022	14 382	4 825	6 840	2 294	28 342
2023	14 721	4 760	7 444	2 504	29 429
2024	14 927	4 563	7 562	2 667	29 720
Écart 2024/2023	1,4 %	- 4,3 %	1,6 %	6 %	1 %

La quantité totale des matières résiduelles du secteur résidentiel générées en 2024 sur le territoire de la MRC a connu une hausse de 0,4 % par rapport à 2023. Cette hausse peut s'expliquer par l'augmentation des quantités de matières organiques collectées sur le territoire de la MRC; en revanche, nous constatons une baisse des collectes de résidus de CRD. La récupération des matières recyclables a diminué de 4,3 %. Quant à l'élimination des ordures ménagères, elle a progressé de 1,4 % par rapport à l'année 2023.

Figure 4-1 | Évolution des quantités de 2016 à 2024

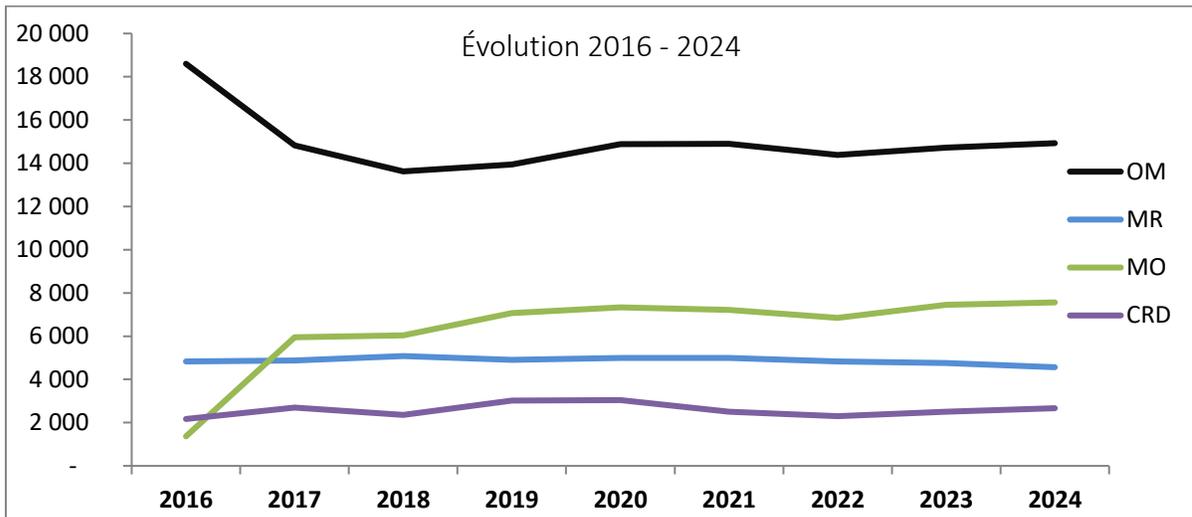
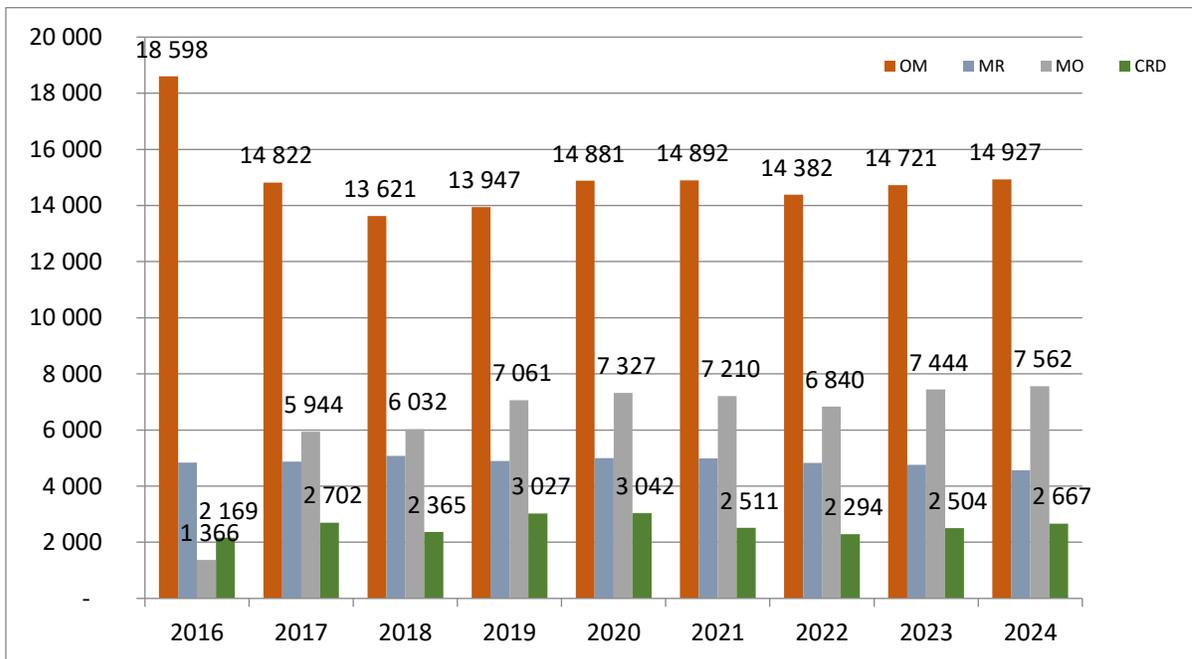


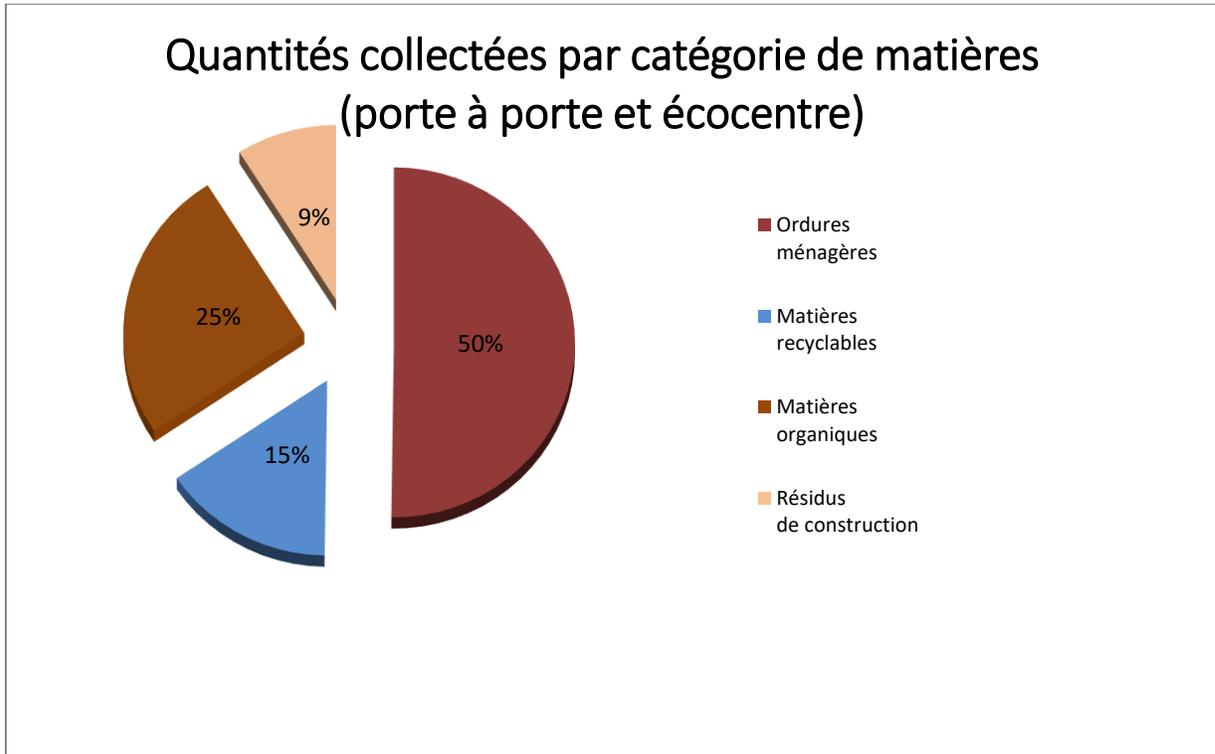
Figure 4-2 | Évolution des quantités de 2016 à 2024



De ces deux figures ci-dessus (figure 4-1 et figure 4-2), il ressort que la tendance de la génération des ordures ménagères est quasiment au même niveau de 2020 à 2024, même si nous observons une légère baisse en 2022. Cependant, celle des matières organiques demeure à la hausse. Quant aux matières recyclables, elles sont relativement stables, mais avec une baisse de 4,3 % en 2024.

La figure 4-3 détaille la proportion de chaque matière résiduelle récupérée au niveau résidentiel lors des collectes de 2024 sur le territoire de la MRC.

Figure 4-3 | Composition des matières collectées en 2024



La part des quantités éliminées par enfouissement prédomine avec un pourcentage de 50 %, celle des matières organiques atteint 25 %, celle des matières recyclables représente 15 % et celle des résidus de construction représente 9 %.

En se basant sur une étude de caractérisation faite par RECYQ-QUÉBEC, le potentiel de récupération des matières organiques est de 44 % et celui des matières recyclables est de 36 %. Cette étude nous montre l'effort que la MRC devra fournir pour atteindre un tri optimal dans notre région. Il s'avère donc primordial que la MRC et les municipalités poursuivent leurs efforts de réduction des déchets en plus d'innover au niveau de leurs interventions à l'endroit du secteur des multilogements et de certains commerces. Il est aussi important de promouvoir continuellement auprès des citoyens les différents services qu'offre l'écocentre régional.

Pour ce faire, des accents seront toujours nécessaires et soutenus pour :

- ✓ Un tri adéquat par les citoyens afin de diminuer le taux de contamination de collectes des matières recyclables et organiques;
- ✓ Procéder à la modification du règlement 359-22 MR en rajoutant l'interdiction des matières recyclables et compostables dans les bacs à déchets et conteneurs;
- ✓ Développer des sensibilisations de proximité;
- ✓ Rendre obligatoire l'utilisation des bacs bruns au niveau des multilogements et des commerces;
- ✓ Élaborer des autocollants pour chaque type de bacs afin de faciliter les dépôts des matières dans les bacs;
- ✓ Imposer des amendes à ceux qui ne respecteront pas les consignes du tri;
- ✓ Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage;
- ✓ Publiciser les différents organismes de réemploi situés sur le territoire de la MRC;
- ✓ Rendre opérationnel l'atelier de valorisation du bois.

4.2 Écocentre

L'écocentre régional Pierre-De Saurel offre aux citoyens de la MRC la possibilité de disposer d'un grand éventail de matières en un seul et même endroit afin qu'elles soient valorisées plutôt qu'enfouies. Au cours de l'année 2024, l'écocentre a reçu 34 516 visiteurs, soit une augmentation de près de 11 % des visites par rapport à l'année 2023. Résultat : près de 76 % de matières ont été détournées de l'enfouissement.

Depuis son ouverture, la fréquentation ainsi que la quantité de matières valorisées à l'écocentre sont en constante augmentation. Plusieurs filières de récupérations s'ajoutent au fil des ans, notamment le service de récupération des gaz réfrigérants, la récupération des branches, des résidus verts, des TIC, des tubulures acéricoles, des capsules Nespresso, des bonbonnes de propane, des électroménagers et divers RDD.

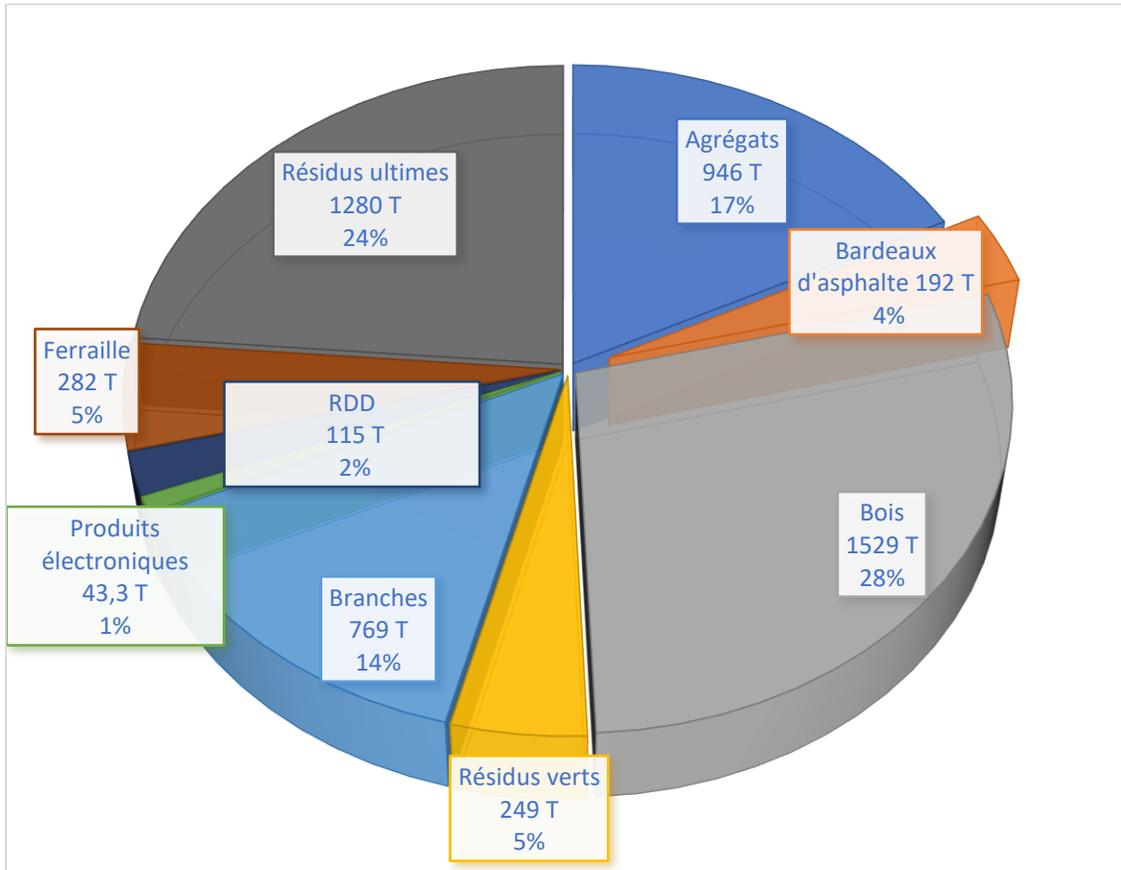
Le tableau 4-2 nous indique les quantités de matières collectées à l'écocentre en 2023. Par rapport à 2022, nous constatons une augmentation de près de 10 % de matières.

Tableau 4-2 | Quantités de matières déposées à l'écocentre (tonne) en 2024

MATIÈRES	QUANTITÉS (TONNE)	POUCENTAGE
Agrégats	946	17 %
Bardeaux d'asphalte	192	4 %
Bois	1 529	28 %
Résidus verts	249	5 %
Branches	769	14 %
Produits électroniques	43,3	1 %
Résidus domestiques dangereux	115	2 %
Ferraille	282	5 %
Résidus ultimes	1 280	24 %
Total	5 405	100 %

Le graphique ci-dessous montre la proportion de chaque matière résiduelle collectée à l'écocentre régional en 2024.

Figure 4-4 | Composition des matières collectées à l'écocentre en 2024



Il ressort du graphique les analyses suivantes :

- ✓ Une quantité importante de dépôt de bois et de branches;
- ✓ Une part importante des résidus ultimes, composés du bois traité, de la fibre de verre, des matériaux isolants, des tapis, du verre de fenestration, de la porcelaine, des matériaux à base de vinyle (ex. : tuyaux ou revêtement extérieur en PVC), des produits « multimatières » (ex. : cadres de fenêtres bois-aluminium); un effort doit être fait pour trouver des débouchés à ces matières;
- ✓ Une quantification notable des agrégats, des produits électroniques, des RDD, des appareils réfrigérants et des métaux.

5. PROJETS ET ACTIVITÉS À VENIR EN 2025

5.1 Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation

L'information, la sensibilisation et l'éducation doivent être au cœur de notre approche dans la gestion des matières résiduelles. La MRC doit développer des outils facilement compréhensibles par les citoyens afin d'assurer un bon tri des matières résiduelles; elle se doit de déployer des brigades vertes durant les grands événements afin de sensibiliser les festivaliers.

5.2 Généralisation de la collecte des matières organiques dans les ICI et multilogements

La MRC obligera les propriétaires de tous les multilogements à mettre à la disposition de leurs locataires des bacs ou un conteneur pour récupérer les matières compostables, et ce, en conformité avec les orientations provinciales et le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030.

5.3 Modification du règlement 359-22 MR

La MRC procédera à la modification du règlement 359-22 MR afin d'ajouter l'interdiction de disposer des matières recyclables et compostables dans les bacs à déchets et conteneurs. La modification du règlement vise à permettre à la MRC d'atteindre la cible de moins 20 % d'ordures ménagères à éliminer sur la quantité totale de matières résiduelles générées par an sur le territoire de la MRC.

5.4 Introduction de la tarification à l'écocentre

Afin de faciliter l'accessibilité de l'écocentre à tous les citoyens du territoire, la MRC imposera une quantité maximale de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) à apporter gratuitement à l'écocentre, et ce, à chaque année.

Cette nouvelle mesure engendrera la mise en place d'une tarification à tous les matériaux apportés excédant la limite imposée pour les matériaux secs (bois, brique, gypse, etc.), le béton, l'asphalte et les branches.

Cette tarification permettra aux citoyens et citoyennes de la MRC de réduire les déchets produits et de favoriser la récupération des matériaux de construction.

En encourageant le recyclage des matériaux secs, la MRC aspire à réduire son empreinte écologique tout en offrant une solution pratique et accessible à tous ses résidents.

5.5 Réaménagement de l'écocentre régional

L'optimisation vise à répondre adéquatement aux besoins ou aux normes environnementales en plus de favoriser l'implantation de nouveaux espaces de réemploi, ce qui permettra :

- ✓ D'offrir des services qui permettront de sensibiliser les citoyens et de les encourager à répéter l'expérience;
- ✓ De faciliter le déplacement des citoyens sur le site;
- ✓ De valoriser plus de matières et de diminuer la quantité de matières enfouies;
- ✓ De réduire les impacts environnementaux liés à la disposition des matières dangereuses.

5.6 Développement d'une brigade verte

La MRC appuiera la mise en place d'une brigade verte lors de certains événements et festivals afin d'aider les participants à poser les bons gestes de tri sur le site des festivités. En plus de sensibiliser le public à l'importance de mettre les bonnes matières aux bons endroits, cette initiative améliorera grandement le bilan écoresponsable des événements.

6. CONCLUSION

En 2024, près de 14 927 tonnes de matières ont été éliminées (279 kg par personne) uniquement pour le secteur résidentiel; cette quantité est en augmentation de 1,4 % par rapport à celle de 2023.

Les points positifs de ce présent bilan se trouvent au niveau de l'augmentation des quantités de matières organiques et des résidus de CRD. En effet, la quantité de matières organiques détournées de l'enfouissement est en hausse ainsi que celle des résidus de CRD. Les efforts des citoyens ont permis de valoriser 7 562 tonnes de matières organiques, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à 2023. La valorisation des résidus de CRD a connu une hausse de 6 % par rapport à celle de 2023.

Du côté des matières recyclables, des efforts doivent être fournis pour réduire la proportion de contaminants (donc de rejets) en plus de vulgariser en permanence les programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation.

Toutefois, bien que des efforts soient notables au niveau des matières organiques et des résidus de CRD, le potentiel de récupération et de recyclage n'est pas encore optimal. Le tri des matières résiduelles doit être davantage affiné.

Ainsi, il y a lieu de continuer les activités de sensibilisation par les différents outils, que ce soit par les réseaux sociaux ou l'information de proximité, notamment par le travail d'inspection et la présence effective de la MRC sur le terrain à tous les événements qui produisent beaucoup de matières résiduelles.